



Bruxelles, le 23 avril 2026

CM 2141/26

ECOFIN
FIN
RELEX
CADREFIN
BUDGET
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu; ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 20 62 / +32 2 281 57 84

Objet: Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027

Résultat de la procédure écrite lancée par la CM 2140/26

- Adoption de l'acte législatif
 - = FIN de la procédure écrite
-

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 2140/26 du 22 avril 2026 et prorogée par la CM 2140/1/26 REV 1 a été clôturée le 23 avril 2026 et que toutes les délégations ont voté en faveur de l'adoption du règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, dont le texte figure dans le document ST 5470/26.

L'unanimité requise a été atteinte. Dès lors, l'acte susmentionné est adopté.

La déclaration des Pays-Bas, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Allemagne, du Danemark, de la Finlande, de la France et de la Suède figure à l'annexe de la présente CM.

Cette déclaration figurera dans le relevé des actes adoptés selon la procédure écrite en tant que déclaration destinée à être inscrite au procès-verbal du Conseil, conformément à l'article 12, paragraphe 1, troisième alinéa, du règlement intérieur du Conseil.

**DÉCLARATION DES PAYS-BAS, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE
L'ALLEMAGNE, DU DANEMARK, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE
ET DE LA SUÈDE**

Compte tenu du caractère urgent des besoins de financement de l'Ukraine, les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la France et la Suède soutiennent fermement la mise en place rapide du prêt de soutien à l'Ukraine. Dans ce contexte, nous saluons l'engagement pris par la Commission de financer les coûts du service de la dette du prêt de soutien à l'Ukraine en 2027 au moyen des disponibilités budgétaires, dans un premier temps sous les plafonds actuels du CFP, puis à partir des instruments spéciaux existants. Nous réaffirmons l'importance d'une mise en œuvre fidèle de cet engagement dans le cadre des négociations sur le budget 2027 et suivrons avec attention l'ensemble des évolutions afin de veiller à ce qu'il soit pleinement respecté.